

# **ASBL A.R.A. (Accueil-Rencontre-Amitié)**

## **Rapport annuel 2024**

Rémunérations et avantages octroyés aux mandataires de l'Association



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : [ara.asbl@gmail.com](mailto:ara.asbl@gmail.com)

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Rôle linguistique	Adresse
AHLBRECHT	Sonia	Français	
ANGELO	Cléon	Français	
BLANCKAERT	Sophie	Français	
Cap Famille ASBL	Personne morale	Français	
CASTERMAN	Olivia	Français	
DE BEUKELAER	Chrisophe	Français	
Décalage ASBL	Personne morale	Français	
DUPIRE	Roxane	Français	
DUCHESNE	Lucy	Français	
En Bord de Soignes SCRL	Personne morale	Français	
GARRIDO	Gustavo	Français	
HUYBRECHS	Tanguy	Français	
LAGASSE DE LOCHT	François	Français	
LEONARD	Mathieu	Français	
MATHIJSEN	Agnès	Français	
PAJ ASBL	Personne morale	Français	
PIERSON	Robert	Français	
POSTELMANS	Gerda	Français	
RENSON	Claire	Français	
SURRA	José	Français	
SWALUS	Stephan	Français	
Unité scoute-90ème de Stockel	Personne morale	Français	



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataire	Type de mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré	Mandat non rémunéré	Date de début	Date de fin
AHLBRECHT	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
ANGELO	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	19/06/25
BLANCKAERT	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	19/06/25
Cap Famille ASBL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	17/05/2017	
CASTERMAN	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	19/06/25
DE BEUKELAER	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Président	25/09/2019	19/06/25
Décalage ASBL	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x		
DUPIRE	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	
DUCHESNE	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	
En Bord de Soignes SCRL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	17/05/2017	
GARRIDO	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	
HUYBRECHS	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
LAGASSE DE LOCHT	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Secrétaire	02/02/2010	
LEONARD	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
MATHIJSEN	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
PAJ ASBL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	11/02/2014	
PIERSON	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	02/02/2010	19/06/25
POSTELMANS	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	03/12/2021	
RENNON	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Trésorière	23/04/2013	
Unité scoute-90 <sup>ème</sup> de Stockel	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
SURRA	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25
SWALUS	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	19/06/25

ME=Membre  
effectif



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataire	Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant (D)
AHLBRECHT	0	0	0	Néant	0	Néant	0
ANGELO	0	0	0	Néant	0	Néant	0
BLANCKAERT	0	0	1	Néant	0	Néant	0
Cap Famille ASBL	0	0	2	Néant	0	Néant	0
CASTERMAN	0	0	0	Néant	0	Néant	0
DE BEUKELAER	0	0	2	Néant	0	Néant	0
Décalage ASBL	0	0	2	Néant	0	Néant	0
DUPIRE	0	0	0	Néant	0	Néant	0
DUCHESNE	0	0	1	Néant	0	Néant	0
En Bord de Soignes SCRL	0	0	1	Néant	0	Néant	0
GARRIDO	0	0	1	Néant	0	Néant	0
HUYBRECHS	0	0	2	Néant	0	Néant	0
LAGASSE DE LOCHT	0	0	2	Néant	0	Néant	0
LEONARD	0	0	0	Néant	0	Néant	0
MATHIJSEN	0	0	0	Néant	0	Néant	0
PAJ ASBL	0	0	0	Néant	0	Néant	0
PIERSON	0	0	0	Néant	0	Néant	0
POSTELMANS	0	0	0	Néant	0	Néant	0
RENSON	0	0	2	Néant	0	Néant	0
Unité scoute-90 <sup>ème</sup> de Stockel	0	0	0	Néant	0	Néant	0
SWALUS	0	0	0	Néant	0	Néant	0
SURRA			0				



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataires	Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C+D)	Réductions opérées <sup>1</sup> (E)	TOTAL (D-E)	Date du rapport
AHLBRECHT	Néant	0	0	0	19/06/25
ANGELO	Néant	0	0	0	19/06/25
BLANCKAERT	Néant	0	0	0	319/06/25
Cap Famille ASBL	Néant	0	0	0	19/06/25
CASTERMAN	Néant	0	0	0	19/06/25
DE BEUKELAER	Néant	0	0	0	19/06/25
Décalage ASBL	Néant	0	0	0	19/06/25
DUPIRE	Néant	0	0	0	19/06/25
DUCHESNE	Néant	0	0	0	19/06/25
En Bord de Soignes SCRL	Néant	0	0	0	19/06/25
GARRIDO	Néant	0	0	0	19/06/25
HUYBRECHS	Néant	0	0	0	19/06/25
LAGASSE DE LOCHT	Néant	0	0	0	19/06/25
LEONARD	Néant	0	0	0	19/06/25
MATHIJSEN	Néant	0	0	0	19/06/25
PAJ ASBL	Néant	0	0	0	19/06/25
PIERSON	Néant	0	0	0	19/06/25
POSTELMANS	Néant	0	0	0	19/06/25
RENNON	Néant	0	0	0	19/06/25
Unité scoute-90 <sup>ème</sup> de Stockel	Néant	0	0	0	19/06/25
SURRA	Néant	0	0	0	19/06/25
SWALUS	Néant	0	0	0	19/06/25

<sup>1</sup> Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>1</sup>, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 1 à 4<sup>2</sup>. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 5 à 8<sup>3</sup>. Cette réduction n'est pas limitée.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public biconnuaute, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

<sup>2</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les bourgmestres et échevins
2. les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS
3. les conseillers communaux
4. les conseillers de CPAS

<sup>3</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,
2. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,
3. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public biconnuaute,
4. toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l’organe compétent	Date d’approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
Achat ‘électroménager (cuisinière, frigo, machine lave-vaisselle)	17/03/2024	Krëfel	3'675,29 €

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire
Néant	Néant	Néant	Néant




ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com